

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai, à dix-neuf heures et trente minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2015.

Conseillers présents : Denis BERNAZ, Elisabeth BOYMOND, Jean COUTURIER, Laurent DUPAIN, Nicolas DUPERRET, Corinne FAVRE, Denis GENOUD, Claude GERNIGON, Nicolas GUINAND, Richard PETTITT (à partir de 20h20), Dominique ROULLET, François VULLIET

Conseillers excusés : Fleur DE NEVE (donne pouvoir à E. Boymond), Fabien CHAGNOUX,

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 9 avril 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

2/ Requalification du Chef-Lieu – éclairage public de la place de la Halle : approbation du décompte définitif du Syane

M. le Maire expose que le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (Syane) a réalisé, dans le cadre de son programme 2014, l'ensemble des travaux relatifs à l'éclairage public dans l'opération « Chef-Lieu – Tranche 2 (éclairage placette) ». A l'issue des travaux, le décompte définitif a été arrêté comme suit :

D'un montant global :	25 817,32 €
Avec une participation financière communale s'élevant à :	17 333,39 €
Et des frais généraux s'élevant à :	751,96 €

Afin de permettre au Syndicat de clôturer l'opération, il convient que la commune de Présilly :

1- approuve le décompte définitif des opérations figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.

2- s'engage à verser au Syane sa participation financière à cette opération.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le décompte définitif et sa répartition financière figurant en annexe

D'un montant global :	25 817,32 €
Avec une participation financière communale s'élevant à :	17 333,39 €
Et des frais généraux s'élevant à :	751,96 €

S'ENGAGE à verser au Syane 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC des travaux et des honoraires divers), soit 751,96 € sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au Syane, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune, soit 17 333,39 €.

3/ Acquisition de logements sociaux par Haute Savoie Habitat au sein de l'opération « Les Terrasses de Présilly » : garantie des prêts

M. le Maire informe le Conseil municipal que la société Haute Savoie Habitat va acquérir 8 logements sociaux en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) dans l'opération « Les Terrasses de Présilly » au lieu-dit « Le Plat ». Ces logements se déclinent de la façon suivante :

- 4 PLU (location)
- 1 PLAI (location)
- 1 PLS (location)
- 2 PSLA (location-accession)

La société Haute Savoie Habitat sollicite la Commune afin de garantir les prêts nécessaires à l'acquisition de ces logements.

M. le Maire précise que si la Commune s'engage à garantir lesdits prêts à 100%, elle se voit céder le contingent de logements sociaux locatifs de cette opération normalement attribué au Conseil général (ce qui représenterait en l'occurrence 1 logement supplémentaire sur le contingent communal).

Les prêts à garantir sont les suivants :

- Prêt PLUS Travaux :	244 102 €	- Prêt PLUS Foncier :	193 209 €
Durée : 40 ans		Durée : 50 ans	
- Prêt PLAI Travaux :	31 105 €	- Prêt PLAI Foncier :	36 325 €
Durée : 40 ans		Durée : 50 ans	
- Prêt PLS Travaux :	60 592 €	- Prêt PLS Foncier :	49 068 €
Durée : 40 ans		Durée : 50 ans	
- Prêt PSLA :	296 000 €		
Durée : 5 ans + 2 ans de préfinancement			

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts souscrits par la société Haute Savoie habitat pour l'acquisition de 8 logements en VEFA dans l'opération « Les Terrasses de Présilly »

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

URBANISME

4/ acquisition de terrain à Mikerne

M. le Maire rappelle qu'un accord amiable a été trouvé avec M. Bernard BORGOGNON dans le litige l'opposant à la Commune concernant un problème de limite entre ses parcelles et le chemin rural de Mikerne. Par délibération en date du 12 février dernier, le Conseil municipal autorisait M. le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel qui entérine cet accord amiable, qui prévoit notamment l'acquisition par la Commune, et pour l'euro symbolique, de parties des parcelles B 447 et B 630 sur lesquelles empiète le chemin communal. Celles-ci sont respectivement de 22m² et 42 m².

Le protocole d'accord étant désormais signé par les deux parties, M. le Maire invite le Conseil municipal à l'autoriser à signer les actes authentiques relatifs à cette acquisition.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition des parties de parcelles n°B 447 et B 630 pour une surface totale de 64 m² au prix de 1 €.

PRECISE que les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge de la commune.

MARCHES PUBLICS

5/ Renforcement du réseau d'eau pluviale route de l'Epinette : choix de l'entreprise de travaux

Monsieur le Maire rappelle le projet de la commune de renforcer le réseau d'eau pluviale de la route de l'Epinette. Pour cela, des entreprises ont été consultées en date du 30 avril 2015. A la date limite de retour des candidatures, fixée au 20 mai, deux offres avaient été reçues en mairie :

- Gruaz TP : 35 853,05 € HT

- Barbaz TP : 37 212 € HT

Les deux offres étant techniquement similaires, M. le Maire propose de retenir la moins disante.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

ATTRIBUE le marché de travaux de renforcement du réseau public d'eau pluviale de la route de l'Epinette à l'entreprise Gruaz TP

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

6/ Réalisation des équipements publics du secteur du Plat : choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle le projet de la commune de réaliser les équipements publics nécessaires à l'urbanisation du secteur du Plat. Pour cela, il convient de choisir un maître d'œuvre. Le montant estimé des travaux s'élève à 230 000 € HT.

Quatre bureaux d'étude ont été consultés par la mairie en date du 30 avril 2015. Les critères de notation des offres étaient les suivants :

- taux d'honoraires : 70%
- délai de réalisation de la phase EXE : 30 %

A la date limite de remise des offres, le 20 mai 2015, 4 offres ont été reçues en mairie et analysées :

Entreprise	Taux honoraires (70 %)	Délai de réalisation phase EXE (30 %)	Note globale Pondéré (sur 10)
SCP Dupont	3,95 % Note 8 /10	4 semaines Note : 10 /10	8,6
Epode	5,9 % Note 4/10	5 semaines Note 8 /10	5,2
Profils Etudes	3,75 % Note 10 /10	4 semaines Note 10 /10	10
Uguet	4.66 % Note 6 /10	4 semaines Note 10 /10	7,2

Suite à cette analyse, le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise Profils Etudes.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

ATTRIBUE la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des équipements publics du secteur du Plat à l'entreprise Profils Etudes.

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

ADMINISTRATION

7/ Transfert de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au Syane

M. le Maire informe le Conseil municipal que le Syane a le projet de déployer sur le département un réseau de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. Ce projet s'inscrit dans la réflexion sur les nouveaux modes de déplacement et le développement des énergies renouvelables. Il a reçu le soutien de l'Etat et nécessite la mise en place par le Syane d'un service assurant la création, l'entretien et l'exploitation de ce réseau de bornes.

Les Communes ont la possibilité, si elles souhaitent participer à ce projet, de transférer au Syane leur compétence pour la création, l'entretien et l'exploitation de ce service.

Si ce choix est fait, la commune accepte les conditions techniques financières fixées par le Syane, et notamment la répartition des charges d'investissement fixées comme suit :

	Coût global moyen d'une borne €HT (*)	Contribution de la collectivité à l'investissement par borne €	Frais de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage	Contribution totale de la collectivité par borne €
Borne de charge accélérée	11 533 € (**)	3 000 €	7,5 %	3 250 €
Borne de charge rapide	42 500 €	0 € Les investissements relatifs aux bornes de charge rapides seront totalement pris en charge par le SYANE		

Les déficits d'exploitation seront pris entièrement en charge par le Syane pour les bornes de charge rapides, et à part égale par le Syane et la commune pour les bornes accélérées.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à 2 voix contre (C. Favre, D. Bernaz),
1 abstention (R. Pettitt)
Et 10 voix pour**

APPROUVE le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au Syane

ADOpte les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence, approuvées par le bureau du Syane en date du 12 mars 2015 et annexées à la présente délibération

S'ENGAGE à accorder pendant 5 ans à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

S'ENGAGE à verser au Syane les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application de l'article 6 des statuts du Syane.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

8/ Discussion sur la mise en place d'une police pluricommunale ou intercommunale

M. le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement de la réalisation du schéma de mutualisation. Ce document, imposé par la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, doit prévoir une mutualisation des services entre toutes ou parties des communes d'une intercommunalité, dans les domaines qu'elles jugent les plus pertinents. Cette mutualisation peut porter sur les moyens financiers, matériels, humains...

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Genevois a entrepris une large réflexion sur les possibilités de mutualisation dans les domaines suivants :

- Marchés publics
- Ressources humaines
- Bibliothèques
- Informatique
- Services techniques
- Police municipale

Ce dernier est notamment important pour les petites communes, car il reviendrait à créer un service qui n'existe pas actuellement. M. le Maire rappelle qu'une police municipale est notamment compétente dans les domaines de l'urbanisme (infractions au Code de l'urbanisme), de la sécurité routière, des troubles de voisinages, de la lutte contre les incivilités... Elle est, de manière générale, chargée de faire appliquer toutes les décisions prises par la Commune.

La réflexion actuelle porte sur la création d'une police intercommunale (gérée au niveau de toute la communauté de communes) ou d'une police pluricommunale (association de plusieurs communes), et cela afin de diminuer les coûts et optimiser le fonctionnement. Dans ce cas, chaque Maire aura autorité sur la police dès lors qu'elle interviendra sur le territoire communal. Les modalités pratiques, administratives et financières, sont encore à préciser.

M. le Maire engage la discussion sur ce projet, en demandant au Conseil un avis de principe.

Le débat qui s'ensuit valide l'accord de principe de la Commune de participer à cette réflexion, en faisant ressortir le souci de maîtriser les coûts et de déterminer des modalités de fonctionnements très claires.

Lorsque le projet final sera élaboré, le Conseil municipal sera invité à décider d'adhérer ou non à ce service de police.

DIVERS

9/ Discussion sur le projet d'auberge communale

M. VULLIET rend compte au Conseil des discussions menées par le groupe de travail sur le local communal de l'opération Haute Savoie Habitat au Chef-Lieu (en face de la mairie). Le groupe est favorable à ce que la commune conserve ce local, avec une vocation qui reste à définir. Une nouvelle étude de marché sera effectuée afin d'évaluer la viabilité économique d'une auberge communale. En fonction des résultats, d'autres pistes sont également envisageables.

Le Conseil municipal se laisse quelques mois pour prendre une décision définitive sur ce dossier.

10/ Compte-rendu des commissions communales

- **urbanisme :**
 - *Chantier du Plat* : les travaux d'assainissement sont terminés. Le réseau d'eau potable est en cours de réalisation. La commune a pris des garanties pour la bonne réalisation des voiries qui lui seront rétrocédées à l'issue des travaux. Le permis modificatif est toujours en cours d'instruction.
 - *Révision du POS* : la commission est en phase finale d'élaboration du plan de zonage et du règlement de la zone U. La réflexion sur les emplacements réservés est en cours. L'objectif est d'arrêter le projet final à la fin de l'été.
 - *Projet immobilier route du Thouvet* : un nouveau promoteur immobilier travaille sur une opération d'une trentaine de logements sur le tènement constructible au début de la route du Thouvet, au Chef-Lieu. La Commune a rappelé ses exigences au promoteur, notamment en termes de logements sociaux, de stationnement, et d'intégration de l'opération dans le cadre environnant.
- **Travaux :**
 - *Bassin du Petit-Châble* : un banc a été posé à côté du bassin, et les pots de fleurs ont été déplacés en bordure du trottoir afin d'empêcher les véhicules de stationner dessus.
 - *Route d'Annecy* : des barrières vont prochainement être installées au niveau du plateau surélevé, afin d'empêcher les véhicules de rouler et stationner sur le trottoir.
 - *Canisettes* : des distributeurs de sacs plastiques destinés au ramassage des déjections canines ont été commandés, et seront installés au Chef-lieu et au Petit-Châble.
- **Animation/cadre de vie :**
 - 29 mai : fête des voisins (place de la Halle)
 - 30 mai : vide-grenier de l'Association des Parents d'élève de Beaupré, au Châble
 - 13-14 juin : 25^{ème} anniversaire du jumelage avec Mössingen
 - 20 juin : journée du patrimoine de pays, balade au Salève
 - 20 juin : feux de la Saint-Jean

11/ Compte-rendu des commissions intercommunales

- **social/seniors/petite enfance** : Mme ROULLET est allée visiter une résidence service senior à Rumilly, avec M. BUDAN, vice-président de la CCG. Ce type d'établissement est particulièrement bien adapté aux personnes âgées encore autonomes, en leur offrant un logement indépendant au sein d'un bâtiment adapté. Le Plan Local de l'Habitat prévoit la création d'une telle structure sur le territoire de la Communauté de Communes. L'emplacement reste à déterminer.
- **Aménagement du territoire/habitat** : M. PETTITT rend compte de la dernière commission qui a traité, principalement, de la rénovation du bâti ancien. En effet, dans l'objectif global d'une diminution de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre qui en découlent, cette problématique est importante car ce sont 35 % des logements construits avant 1974 qui doivent être rénovés. La CCG va mettre en place une plateforme de la rénovation du logement privé, notamment avec la création d'un label décerné aux artisans compétents dans ce type d'opération.
- **SIVU Beaupré** : M. GENOUD informe le Conseil du nouveau projet d'extension du groupe scolaire Beaupré, permettant de faire face à l'augmentation constante des effectifs. Une proposition consiste en la création de 3 ou 5 salles de classe supplémentaires, ainsi que d'une grande salle de motricité. Ces propositions et leurs variantes seront discutées par les Conseils municipaux des deux communes membres du SIVU réunis le 16 juin prochain à Présilly.

12/ Questions diverses

- **Annulation exceptionnelle de créance** : M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de rajouter un point urgent à l'ordre du jour. Cette demande est accordée. M. le Maire informe le Conseil municipal des difficultés rencontrées par les éleveurs d'ovins et de caprins, qui louent les terrains communaux cadastrés A 442, A 480, A 561, A 1157, A 443 et A 463 aux Rappes. Se retrouvant de manière subite sans revenus

pour une durée indéterminée, ils demandent à la Commune de bien vouloir exceptionnellement annuler le loyer 2014 des terrains communaux qu'ils louent, et pour lesquels ils viennent de recevoir la facture de 1243,09 €. Le Conseil municipal accepte d'annuler la créance à l'unanimité.

- **Sécurité routière route de Beauregard** : M. GUINAND rappelle que des mesures devaient être prises afin de limiter la vitesse de circulation sur la route de Beauregard. Il demande ce qui est prévu en la matière. M. GERNIGON lui répond qu'un radar pédagogique a été commandé, ainsi que des panneaux de rappel de la limitation à 50km/h.
- **Bassin des Hôteliers** : M. BERNAZ attire l'attention du Conseil municipal sur l'inquiétude des habitants des Hôteliers concernant la coupure du bassin. M. le Maire l'informe que le promoteur European Homes, qui dirige le chantier du Plat sans doute à l'origine du problème, s'est engagé par écrit à faire les travaux nécessaires pour la remise en eau du bassin, en fin d'opération. Par ailleurs, la Commune organisera courant juin une réunion publique avec les riverains pour discuter de cette question ainsi que des travaux de renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement qui démarreront prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,



Nicolas DUPERRET

